

# AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'EXTENSION DU KEF <sup>(1)</sup>

La ville du Kef a fait l'objet d'un plan d'extension, approuvé par décret beylical en date du 9 septembre 1952.

Ce plan, dont le schéma est représenté ci-contre, ne constitue pas, à proprement parler, un plan d'aménagement et d'extension pour l'ensemble de l'agglomération.

L'objet de son étude était à la fois plus modeste et d'une application plus immédiate. Il a été motivé, d'une part, par l'activité avec laquelle les autorités locales se sont attachées à la résolution des problèmes du logement et de l'embellissement de la ville, d'autre part par l'urgence qui est apparue à l'Administration et à l'urbaniste, d'étudier l'aménagement d'une extension partielle qui s'amorçait déjà et qui, sans plan préétabli, se fut développée sans sans idée d'ensemble, au hasard des initiatives individuelles avec tous les risques que comporte ce mode de développement, tant sur le plan esthétique que sur celui de l'hygiène et du bien-être des habitants.

Le Kef, ville de 15.000 habitants, à 170 kilomètres à l'ouest-sud-ouest de Tunis et à 35 kilomètres à vol d'oiseau à l'est de la frontière d'Algérie, est située dans une région montagneuse mais d'aspect sévère, en raison de son déboisement.

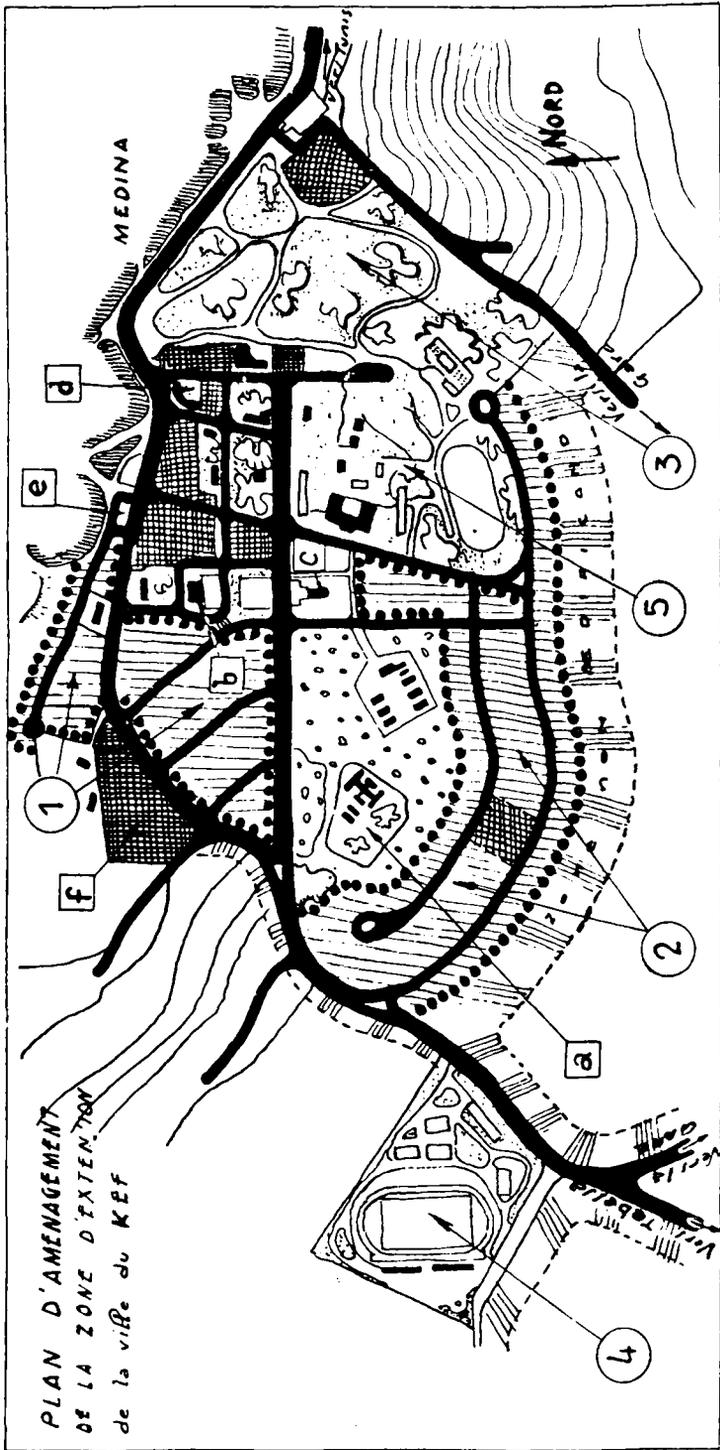
Campée à 700 mètres d'altitude, sur un éperon avancé à l'extrémité sud-ouest du petit massif du Dir El Kef Men Dahara, Le Kef jouit de vues lointaines vers les montagnes algériennes. Son climat, assez continental, est très sain et vivifiant.

La Médina constituant la partie haute de l'agglomération, c'est au sud-ouest et en contre-bas que se trouvent les espaces utilisables pour la réalisation d'une première tranche d'extension dont le programme d'aménagement répond à trois groupes de besoins immédiats :

Tout d'abord, il fallait prévoir des espaces convenant à la résidence d'une population susceptible d'habiter aussi bien dans des maisons de style traditionnel que dans des immeubles d'architecture moderne.

Ensuite, il fallait créer des espaces libres, jardins publics, et aires pour les sports qui manquaient au Kef.

(1) Urbaniste : M. Kosmin, architecte régional du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat à Bizerte.



Enfin, réserver des espaces judicieusement répartis pour des bâtiments et services administratifs.

En ce qui concerne le problème des logements, l'urbaniste a prévu deux groupes résidentiels :

Le premier groupe (voir (1) sur le plan) est situé entre la rue de Strasbourg prolongée et la nouvelle Municipalité.

L'aire de construction, de trois hectares de surface environ, comporte une pente générale assez raide vers le Sud-Ouest, avec de belles vues dans cette direction. Cette configuration a nécessité un tracé de rues suivant sensiblement les courbes de niveau pour assurer une desserte commode des habitations.

L'implantation de celles-ci, groupées d'une part en villas, d'autre part en immeubles collectifs, a été étudiée de telle sorte que chaque logement jouisse d'une orientation convenable vers le Sud-Est, tout en bénéficiant de la belle vue vers le Sud-Ouest.

Le deuxième groupe prévu pour l'habitation (2), d'une surface d'environ 5 hectares, est situé au sud de l'Hôpital (a), sur un plateau en pente douce vers le Sud.

Ce terrain domine la vaste plaine traversée par la route GP 23 qui, par Tébessa, conduit vers Constantine et Alger.

Tant par ses dimensions que par sa situation, ce deuxième emplacement permet une conception d'aménagement plus large que le premier.

Au total, ces aires résidentielles (1) et (2) permettent la résidence de deux mille habitants, perspective susceptible de répondre aux besoins locaux pendant quelques années.

Les espaces libres publics et stade sportif ont été répartis comme suit :

Un parc public (3) est prévu au Sud-Est et en contre-bas de la ville, dans une agréable vallée complantée de grands arbres et possédant des sources, et que l'aménagement approprié d'allées de promenades et l'édification d'un hôtel touristique et d'une piscine transformeront en un lieu de promenade et de repos fort séduisant.

Un grand parc de sports (4), comprenant le stade municipal et des emplacements pour divers sports, sera aménagé à proximité et à l'ouest du quartier résidentiel nouveau (2).

En application d'un programme de concentration des Services Publics, un ensemble scolaire (5) a été prévu, comprenant un collège et une école primaire, les logements du personnel enseignant et des terrains de jeux et de sport pour les enfants.

Enfin, quelques édifices d'utilité publique culturels ont été prévus dans des endroits appropriés :

- 1° Dans l'axe de la perspective du square que domine la nouvelle municipalité (b), seront édifiés une église (c) et son presbytère.
- 2° Sur la place Maréchal Foch, un bâtiment de Caïdat (d).

3° En bordure de l'artère principale de transit, entre la Médina et la ville nouvelle, une gare routière (e).

4° A l'ouest du premier groupe résidentiel (1), un bâtiment des Services de Sécurité (f).

Ainsi qu'il a été dit, l'aménagement esquissé ci-dessus a pour objectif de répondre à certains besoins urgents, mais relativement limités.

Ce plan partiel s'intégrera par la suite dans un autre projet plus vaste, établi sur la base des perspectives économiques de développement de l'agglomération, dans le cadre du programme d'aménagement régional.

Michel DELOGE

*Architecte principal  
au Ministère de l'Urbanisme  
et de l'Habitat*

D. P. L. G.      A. A. D. P.